Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_2-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET :

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Procès-verbal 14 janvier 2025

Il est adopté par :

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT (Seine-Maritime)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_013-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET :

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Délib. n°013/2025 : Délibération convention financière avec le SDE76 pour la réalisation d'un audit énergétique de la mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'adhésion au service d'accompagnement à l'efficacité et à la rénovation énergétique des bâtiments en date du 15 janvier 2025.

Vu la délibération du SDE76 en date du 13 février 2020 portant lancement des actions du programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), et relative à la fixation du plan de financement des études énergétiques et à l'autorisation de signature des conventions financières afférentes,

CONSIDERANT

- la pré-étude d'un ensemble de bâtiments à rénover comprenant la MAIRIE, .

- le souhait de la collectivité d'aller plus loin dans sa réflexion sur les bâtiments identifiés et de disposer d'une aide à la décision que constitue l'audit énergétique,

- la participation financière de la collectivité fixée à hauteur de 30 % par délibération du SDE76 en date du 13 février 2020,

PROPOSITION

Il est proposé de faire appel au SDE76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble de bâtiment **MAIRIE** de participer financièrement à hauteur de 30 % du coût de l'étude, de désigner un référent au sein de la collectivité et d'autoriser la signature de la convention financière.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_013-DE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire appel au SDE76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur le(s) bâtiment(s) suivant(s) : **MAIRIE** ;
- **VALIDE** le plan de financement pour le(s) étude(s) portée(s) et pilotée(s) par le SDE76 avec une participation financière de la commune de 30% du montant total de l'audit énergétique, soit une participation financière s'élevant à : 708,75 € TTC ;
- **DESIGNE** M. Jacques BACHELET(élu) et Mme Justine AVENEL (agent) en qualité de référents de la commune pour le suivi de la réalisation de l'audit énergétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante avec le SDE76, ainsi que les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT (Seine-Maritime)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_014-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Délib. n°014/2025 : Délibération demande de subvention du Département pour la réfection de la cour de l'école

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux mentionné ci-dessus en objet dont le coût prévisionnel s'élève à 6199,38 € HT soit 7 439,26 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département 76.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 6 199,38 € HT
Taux de subvention : 30%
Autofinancement communal : 4339,56 €
L'échéancier de réalisation de ce projet sera durant l'année 2025 et inscrit au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Arrête le projet de réfection de la cour de l'école
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous
- Solliciter une subvention au Département 76
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT (Seine-Maritime)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_015-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET :

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Délib. n°015 / 2025 : Délibération demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la cour de l'école

- **Vu** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **Vu** les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- **Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de réfection de la cour de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 6 199,38 € HT soit 7 439, 26 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 6 199,38 € HT
Taux DETR : 30%
Autofinancement communal : 4339,56 €
L'échéancier de réalisation de ce projet sera durant l'année 2025 et inscrit au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Arrête le projet de création d'un columbarium
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_015-DE

- Solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT
(Seine-Maritime)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_016-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET :

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Délib.n°016/2025 : Délibération demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la reprise du mur de soutènement du cimetière

- **Vu** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **Vu** les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- **Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de réfection de la cour de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 18 788,97 € HT soit 22 546,76 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 18 788,97 € HT
Taux DETR : 30%
Autofinancement communal : 13 152,27 €
L'échéancier de réalisation de ce projet sera durant l'année 2025 et inscrit au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Arrête le projet de création d'un columbarium
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous
-

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_016-DE

- Solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT
(Seine-Maritime)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_017-DE

COMMUNE DE SAINT ARNOULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

05 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **15**

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

PROCURATIONS : 2

OBJET :

L'an deux mil vingt cinq
Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.

Etaient présents : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Sandrine THOREL.

Étaient absentes : Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER.

Procurations : Jean-Luc BERTHELOT donne procuration à Boris DUBUC
Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOËL

Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.

Délib.n°017/2025 : Délibération demande de subvention au titre de la DETR pour l'agrandissement d'un parking

- **Vu** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **Vu** les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- **Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de réfection de la cour de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 8 954,64 € HT soit 10 745,57 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 8 954,64 € HT
Taux DETR : 30%
Autofinancement communal : 6 268,24 €
L'échéancier de réalisation de ce projet sera durant l'année 2025 et inscrit au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Arrête le projet de création d'un columbarium
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 076-217605575-20250311-2025_017-DE

- Solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC

MAIRIE DE ST-ARNOULT (Seine-Maritime)